



QUESTIONS FRÉQUENTES

Quels sont les objectifs de cette collecte de données sociodémographiques?

Le CEPEO veut être un leader en matière d'équité, d'inclusion et du respect des droits de la personne auprès des élèves et de leurs familles. Afin de mieux soutenir l'épanouissement de ses élèves, le CEPEO vise la réalisation des objectifs suivants par la voie d'un processus de collecte, d'analyse et d'utilisation de données fournies sur une base volontaire.

- Mieux connaître nos élèves et comprendre leurs perceptions
- Déceler et éliminer les obstacles ou les barrières systémiques auxquels pourraient être confrontés nos élèves
- Établir une base de référence permettant de faire le monitoring de nos progrès en matière d'équité, d'anti-oppression et d'inclusion
- Se servir de ces données afin d'améliorer :
 - la gestion et la planification en termes de politiques et de pratiques,
 - la pédagogie,
 - le développement professionnel, l'allocation et la revendication de ressources en vue d'assurer la réussite scolaire et l'épanouissement général de tous nos élèves
- Approfondir les liens de collaboration entre les membres de nos communautés scolaires.

De plus, notons qu'une portion importante de cette collecte est à la fois exigée par la *Loi de 2017 contre le racisme* (visant divers organismes du secteur public) et régie par cette loi ontarienne dont le but est :

- d'éliminer le racisme systémique; et
- de faire progresser l'équité raciale.

Quand et comment le recensement scolaire sera-t-il mené?

Des mises à l'essai seront effectuées en 2021. Le recensement scolaire sera mené en 2023 au plus tard.

Comment allez-vous choisir qui sera invité à compléter les questionnaires recueillant les informations sociodémographiques?

Cette collecte de données est une sorte de recensement, c'est-à-dire que tous les élèves de la maternelle à la 12e année au CEPEO sont invités à participer.

Qui complétera les formulaires de collecte de données?

Les formulaires pour les élèves de la maternelle à la 3e année seront complétés par un adulte : parent, tuteur, tutrice. Toutefois, le but de ce recensement scolaire est de capter la

voix de chaque élève. Ainsi, ces adultes sont encouragés à consulter leur enfant en complétant le formulaire afin de bien capter leurs expériences et leurs perceptions.

Les élèves de la 4e à la 12e année complèteront leur propre formulaire pendant les heures de classe.

Dans le processus de préparation, des stratégies d'adaptation seront aussi mises à l'essai afin d'appuyer les élèves ayant des obstacles langagiers ou ceux en certaines situations de handicap.

L'objectif est qu'un formulaire soit complété pour chaque élève par voie de participation volontaire. Chaque formulaire aura un code unique associé à un seul dossier d'élève.

Quels types de questions posez-vous dans le cadre du recensement scolaire?

Les questions sont à choix multiples et portent sur :

- certaines dimensions identitaires de l'élève;
- certaines caractéristiques familiales et contextuelles;
- les expériences scolaires;
- des dimensions de bien-être.

Pourquoi posez-vous des questions sur des caractéristiques familiales?

Des questions portant sur des caractéristiques familiales telles que le niveau de scolarité des parents ou du revenu familial nous aideront à mieux comprendre les besoins de nos élèves *à l'échelle systémique*. Un rappel, ici, que les données colligées dans un tel recensement scolaire ne servent *pas* à analyser des dossiers d'élèves *individuels* mais à effectuer des analyses à l'échelle de systèmes (une école, une région, un conseil scolaire). Il est interdit de consulter les profils d'individus dans le cadre de cette collecte de données et d'ailleurs, la création des systèmes d'entreposage et de gestion de ces données assure que cela ne soit pas possible.

Un principe de base en équité est de s'assurer que chaque élève ait la possibilité de réaliser son potentiel académique et social peu importe des facteurs comme celui du revenu familial. Afin de mesurer notre efficacité en rapport à ce type d'objectifs, nous posons des questions sur des caractéristiques familiales.

Est-il possible de voir le questionnaire de recensement scolaire?

Le questionnaire est actuellement en développement. L'ébauche des contenus fait actuellement l'objet d'un processus de consultation. Vous pouvez participer à ce processus en vous inscrivant à l'un des [Forums virtuels de consultation publique](#) ou en complétant un [Formulaire de consultation individuelle](#), disponible jusqu'au 12 mars 2021.

Une fois que les outils de collecte sont constitués, leur contenu sera rendu public.

Est-il nécessaire de répondre à toutes les questions?

La participation à cette collecte de données sociodémographiques est volontaire. Les répondants peuvent choisir de ne pas répondre à certaines questions ou encore, de ne pas compléter le formulaire du tout.

Toutefois, le taux de participation exerce un effet important sur la qualité des analyses systémiques qu'il sera possible de faire. Le but de cette collecte n'est pas d'effectuer des analyses de dossiers d'élèves individuels, mais plutôt de faire l'analyse de tendances à l'échelle des systèmes en employant les données sous forme désagrégée.

Que sont des données désagrégées?

Les données désagrégées (ou ventilées) sont des données extraites de manière à permettre une analyse en fonction de facteurs tels que la race, la situation géographique, l'identité de genre ou la situation de handicap.

Il est alors possible de calculer des indices de disproportion ou de disparités.

Tel qu'expliqué dans les [Normes relatives aux données en vue de repérer et de surveiller le racisme systémique](#) liées à la mise en application de la *Loi de 2017 contre le racisme* :

«Un indice de disproportion raciale est une mesure de la surreprésentation ou de la sous-représentation d'un groupe racial dans le cadre d'un programme, d'un service ou d'une fonction par rapport à sa représentation dans la population de référence.

Un indice de disparité raciale est une mesure des différences de résultats entre groupes qui consiste à comparer les résultats d'un groupe à ceux d'un autre.»

Qui aura accès à ces données?

Ces données ne seront accessibles que pour des fins d'analyses systémiques sous forme désagrégée de manière à en protéger la confidentialité. Autrement dit, il sera interdit de consulter les données relatives à un individu en particulier. L'extraction des données sera faite par une équipe centralisée par voie électronique et ce, sans consulter le nom des élèves. Le but de ce recensement scolaire n'est pas d'analyser les profils d'individus mais de repérer d'éventuelles tendances systémiques qui font obstacle aux objectifs d'équité, d'anti-oppression et de pluralisme du CEPEO.

Dans quelles circonstances les employés du conseil scolaire pourraient-ils utiliser les données sociodémographiques sous forme non-anonymisée, c'est-à-dire, en les associant à des élèves en particulier?

Cette collecte de données sociodémographiques n'est pas faite en vue d'analyser les dossiers d'élèves individuels. Il sera impossible de consulter cette base de données à de telles fins. Les analyses qui sont menées à partir de ces données servent à observer les tendances à l'échelle des systèmes, par exemple, à l'échelle d'écoles, de régions ou du conseil scolaire dans son ensemble. Pour cela, les données ne seront utilisées que sous forme anonymisée tout en veillant à ce que l'identité des répondants ne puisse être devinée ou désanonymisée à cause d'un échantillonnage trop petit, par exemple.

Comment comptez-vous assurer la sécurité, la confidentialité et la protection de la vie privée lors de la collecte des données?

Au CEPEO, un ensemble de mesures sont prévues pour assurer la sécurité, la confidentialité et la protection de la vie privée dans le cadre de ce projet, en commençant par le processus de collecte.

- Chaque personne fournissant des informations dans le cadre de la collecte de données sociodémographiques le fera directement dans un questionnaire électronique sécurisé. Chaque questionnaire sera identifié à l'aide d'un code identifiant unique et confidentiel qui permettra au système informatique de lier les réponses au dossier scolaire de l'élève de manière automatisée au moment des analyses de tendances systémiques. Cela veut dire que même si une personne avait le questionnaire complété sous les yeux, il ne lui serait pas possible de déterminer qui est le répondant.
- La collecte de données se faisant à l'égard des enfants de la maternelle à la 3e année s'adresse à leurs parents ou tuteurs. Ces questionnaires seront disponibles dans diverses langues afin que ces personnes puissent répondre sans appui, si c'est ce qu'elles souhaitent. Cette mesure additionnelle contribue à la collecte confidentielle et sécurisée des renseignements personnels.
- Il est déjà bien établi que les conseils scolaires ontariens doivent se conformer à un ensemble de lois qui s'appliquent à la protection des renseignements personnels des élèves et à l'accès de ces renseignements. La collecte de données sociodémographiques se fait tout en respectant les lois en vigueur.

Quelles mesures sont prévues pour assurer la sécurité de l'entreposage des données sociodémographiques recueillies?

Le CEPEO accorde une grande importance à tout enjeu de gestion des données et emploie des mesures rigoureuses pour en assurer la sécurité en général. Les données sociodémographiques sont particulièrement sensibles et c'est pourquoi des pratiques spécifiques sont prévues en vue de leur entreposage. Elles seront stockées dans un serveur informatique destiné uniquement à cette fin et séparé des autres bases de données gérées par le conseil scolaire. Ces données seront mises en relation avec celles des dossiers des élèves à des moments précis dans le but de permettre des analyses systémiques. Une fois ces tâches complétées, la connexion entre les systèmes d'entreposage est coupée.

Un ensemble de lois prescrit la protection des renseignements personnels des élèves et la *Loi sur l'éducation* assure que leur utilisation ne doit se faire pour d'autres objectifs que de promouvoir le rendement des élèves et leur bien-être. La collecte de données sociodémographiques au sein des écoles de l'Ontario préconisée en vertu de la *Loi de 2017 contre le racisme*, faite en vue d'éliminer le racisme systémique et de faire progresser l'équité raciale, va dans le même sens. Ainsi, chaque conseil scolaire ontarien doit s'engager à sécuriser et à protéger les données sociodémographiques recueillies dans le cadre d'un exercice tel qu'un recensement scolaire.

Une base de données sécurisée est en développement et sera finalisée avant la tenue du recensement. Cette base de données sera conforme à toutes les lois et normes en vigueur en matière de protection de la vie privée et des autres lois conformément au [Guide sur la protection de la vie privée et l'accès à l'information dans les écoles de l'Ontario](#).

Quelle est la position du CEPEO quant à la gouvernance des données provenant de personnes autochtones dans le cadre de ce recensement scolaire?

Le CEPEO établira les politiques et pratiques relatives à cette question en collaboration avec les parties prenantes autochtones concernées.

Pour toutes questions sur le recensement, veuillez communiquer avec la conseillère en équité, droits de la personne et pluralisme à l'adresse courriel suivante :

nathalie.sirois@cepeo.on.ca